



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES – PERSONNES HANDICAPEES
Service accueil en Etablissements PA

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 CHAMBERY CEDEX

Contact : Carole CHARPINE
☎ 04 79 60 29 30
✉ carole.charpine@savoie.fr

ARRÊTÉ
2025-ETSPA-007

**Portant fixation des tarifs pour l'année 2025
des résidences autonomie
CIAS ARLYSERE**

**L'arpège – 2 avenue des chasseurs alpins
73207 ALBERTVILLE**

N° Finess : 730 783 883

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le Code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le Code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;
- VU** Le Code de la santé publique ;
- VU** La délibération du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Arlysère du 17 décembre 2024 relative aux propositions budgétaires 2025 des résidences autonomie d'Ugine, d'Albertville et de Frontenex ;
- VU** La délibération du Conseil Départemental en date du 13 décembre 2024 votant le budget primitif 2025 du Département ;
- SUR** Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

ARRÊTÉ

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250210-2025-ETSPA-007-AR
Date de réception préfecture : 10/02/2025

Article 1 - Les tarifs mensuels 2025 des résidences autonomie gérées par le CIAS ARLYSERE applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, sont arrêtés comme suit :

LES GENTIANES -UGINE – N° Finess 730 783 834 :

* Studio	:	634,50 €
* T1 bis	:	698,00 €
* T2	:	776,50 €
* T3	:	839,00 €

LES 4 VALLEES -ALBERTVILLE – N° Finess 730 783 958 :

* T1	:	853,00 €
* T1 pour couple	:	968,00 €
* T2	:	983,00 €
* T2 pour couple	:	1104,00 €

FLOREAL- FRONTENEX – N° Finess 783 800 :

* T1 pour personne seule	:	998,00 €
* T1 bis pour couple	:	1 129,00 €

Article 2 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département, Monsieur le Président du CIAS d'Arlysière, Madame la Directrice d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

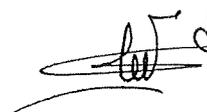
- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans la Mairie et l'établissement concernés.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par déléguation.


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

CHAMBÉRY, le 12:7 JAN. 2025

Le Président,
Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée


Corine WOLFF

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250210-2025-ETSPA-007-AR
Date de réception préfecture : 10/02/2025